

Demande pour des feux orange de danger

FO 303 83 - Page 1 sur 1
Version 6.0 - 22.11.23 - MNI

Demande pour des feux orange de danger selon [l'article 110 alinéa 3 lettre b OETV](#) et [les instructions OFROU du 16.04.2018 concernant l'équipement des véhicules avec des feux orange de danger](#), concernant le véhicule suivant :

Détenteur :	
Plaque de contrôle :	No matricule :
Genre de véhicule :	Marque et type :

Feux orange de danger prévus pour la raison suivante :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Service hivernal
<input type="checkbox"/> Véhicule spécial
<input type="checkbox"/> Véhicule avec dimensions particulières
<input type="checkbox"/> Engins supplémentaires dont la largeur dépasse 3.00 m et /ou dont la distance entre le centre du volant et l'avant dépasse 4.00 m
<input type="checkbox"/> Véhicule pour transports spéciaux
<input type="checkbox"/> Véhicule convoyeur pour véhicules spéciaux ou transports spéciaux | <input type="checkbox"/> Véhicule de dépannage ou de remorquage
<input type="checkbox"/> Véhicule effectuant des travaux sur la chaussée ou juste à côté
<input type="checkbox"/> Véhicule-atelier, véhicule de service et de transport ou véhicule de service des chefs de chantier et chefs d'intervention utilisé dans le cadre de travaux sur l'infrastructure routière
<input type="checkbox"/> Véhicule ADR pour le trafic international
<input type="checkbox"/> Véhicule destiné à escorter d'autres véhicules ou ensembles de véhicules |
|---|--|
- **Si des feux à éclats directionnels (flashes) doivent être utilisés comme feux orange de danger, vous devez prendre contact avec le service des automobiles avant d'effectuer l'installation. Ce montage nécessite un contrôle du véhicule.**

Remarques :

Angle de visibilité :

À une hauteur située entre 1,0 m et 2,0 m et à partir de tout point situé sur une distance de 10 m à 50 m, le rayon principal des feux orange de danger doit couvrir la totalité du secteur autour du véhicule ou, à l'avant et à l'arrière, au minimum un angle horizontal de 20° de chaque côté du plan vertical médian du véhicule.

Nombre de feux orange de danger : _____	OUI	NON
Les angles de visibilité définis par les instructions OFROU en vigueur sont respectés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feux orange de danger démontable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Témoin de fonctionnement lumineux pour le chauffeur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feux orange de danger avec marque de conformité selon UNECE-R 65 resp. selon CE ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Informations concernant le requérant :

Nom et prénom du requérant :	
Téléphone/s pour vous joindre entre 8h et 16h :	Courriel :
Lieu et date :	Timbre / Signature

La demande entièrement complétée doit être déposée auprès du service des automobiles avec le permis de circulation, respectivement le formulaire 13.20 A du véhicule.

À compléter par l'autorité d'immatriculation :

Demande contrôlée et approuvée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Chiffre 110 <input type="checkbox"/> Contrôle du vhc nécessaire	
Facturé le _____ Initiales _____	
Lieu et date : Malvilliers, le	Timbre / Signature de l'expert de la circulation